Commune de Vaulx-Milieu

LE GUIDE Enfance Jeunesse

Petite enfance, écoles, cantine, TAP,
Centre de loisirs, espace jeunes...

2014-2015

EDITOS

La rentrée 2014 sera marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec, pour conséquence, le changement des horaires d'ouverture des écoles.

Ces changements auront un impact important dans la vie de chaque famille vaulxoise.

Ce guide s'adresse à tous les parents d'enfants de 0 à 18 ans et plus.

Vous retrouverez toutes les informations sur les horaires, les nouveaux tarifs et les conditions d'accueil des divers services.

La diversité des modes d'accueil, collectif pour les structures communales et de la CAPI ou individuelle grâce aux relais d'assistantes maternelles, offrent de très larges possibilités pour les petits et les plus grands.

Nous espérons que chacun d'entre vous trouvera dans ce guide les informations dont il a besoin.

Un travail conséquent est mené par les élus et les agents communaux pour que tous soit prêts en septembre, pour que la rentrée scolaire des enfants se fasse dans de très bonnes conditions.

Le site internet de la commune et nos agents sont également à votre service pour toutes autres informations si nécessaire.

Nos efforts constants visent à disposer d'un accueil de qualité et à garantir la sécurité de vos enfants.

Nous vous souhaitons à tous une très bonne rentrée 2014/2015.

Dominique BERGER,
Maire de Vaulx-Milieu

Danielle HANIQUE,
Adjointe en charge des Affaires Scolaires

Rédaction et impression - Mairie de Vaulx-Milieu

Directeur de publication - Dominique Berger
Conception graphique - Marion Lamberet

SOMMAIRE

La Petite Enfance

Point Info, Multi-Accueil, Crèche p. 5
Relais Assistantes Maternelles p. 6
Liste des Assistantes Maternelles de Vaulx-Milieu p. 7

Enfin l'Ecole...

A quel âge ? p. 9
Dans quelle école ? Les écoles de Vaulx-Milieu p. 10
Quelles démarches ? Changement de domicile p. 11
Dérogation scolaire p. 12

Le Conseil Municipal d'Enfants

Le CME, c'est quoi ? Pourquoi un CME ? Comment fonctionne un CME ? p. 14
Qui peut être candidat ? Que faire pour être candidat ? Qui peut voter ? p. 15
Les réalisations du CME p. 16

La Cantine Scolaire

Principe, Organisation, Inscription administrative p. 18
Modalités, Modifications p. 19
Allergies alimentaires, Facturation, Tarifs p. 20

Les Temps d'Activites Periscolaires

Principe, Inscription administrative, Organisation p. 22
Lieu des TAP, Programme des activités, Réservation, Absence ou retard p. 23
Facturation, Tarifs p. 24

Le Centre de Loisirs

Inscription administrative, les Centres de Loisirs p. 26
Le Périscolaire, l'Accueil du Mercredi p. 27
Les Petites Vacances, les Vacances d'Eté p. 28
Tarifs p. 29
Allergies alimentaires, Facturation p. 30

L'Espace Jeunes

Inscription administrative, Programme des activités p. 32
Temps d'accueil, Réservation et annulation du mercredi et des petites vacances p. 33
Réservation et annulation des vacances d'été, Allergies alimentaires p. 34
Tarifs, Facturation p. 35

Les Chantiers Jeunes

Objectifs, Pour postuler ?, Organisation p. 37
Réalisations, Reportage photos p. 38

...et la suite ?

Dans quel collège ? Inscription p. 40
Quels changements ? De nouveaux horaires, Et le Brevet ! p. 41
Que faire après la troisième ? p. 42
Conditions d'admission, Dans quel lycée ? Le Baccalauréat p. 43
Que faire après le bac ? Lieux d'information de l'orientation p. 44

La Petite Enfance

0/3 ans

POINT INFO

Vous cherchez un mode de garde pour votre enfant ?
Un accueil collectif ou individuel, régulier, ou occasionnel ?

Toutes les demandes d'accueil d'un enfant de moins de 3 ans peuvent être étudiées au Point Info, sous réserve de places disponibles.

Le **POINT INFO PETITE ENFANCE** vous renseigne du lundi au vendredi de 10h à 17h30.

Tél. 04 74 96 24 30 ou 06 37 96 96 39

MULTI-ACCUEIL

Multi-accueil "Claude Debussy"

62 rue Claude Debussy
38090 Vaulx-Milieu

Tél. 04 74 96 31 90
Capacité d'accueil de la structure : 12 places

Ouverture :
Le lundi de 8h15 à 11h45, les mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 17h.

Fermeture : Vacances scolaires, les jours fériés, les ponts, journée pédagogique.

CRECHE

Crèche Familiale "Le P'tit Mousse"

Rue de l'Embarcadère
38080 l'Isle d'Abeau

Tél. 04 74 27 16 57
Capacité d'accueil de la structure : 30 places

Ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h à 18h45.

Fermeture : Les jours fériés, les ponts, journée pédagogique, 3 semaines en août, entre Noël et jour de l'An.

Crèche Familiale Ouest

Pôle Petite Enfance
90 avenue de la Verpillière
38090 Villefontaine

Tél. 04 74 96 16 36
Capacité d'accueil de la structure : 50 places

Ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h à 18h45.

Fermeture : Les jours fériés, les ponts, journée pédagogique, 3 semaines en août, entre Noël et jour de l'An.

Crèche Familiale "A Petits Pas"

1 avenue Henri Barbusse
38300 Bourgoin-Jallieu

Tél. 04 74 28 42 42
Capacité d'accueil de la structure : 80 places

Ouverture :
Du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Fermeture : Les jours fériés, les ponts, journée pédagogique, 3 semaines en août, entre Noël et jour de l'An.

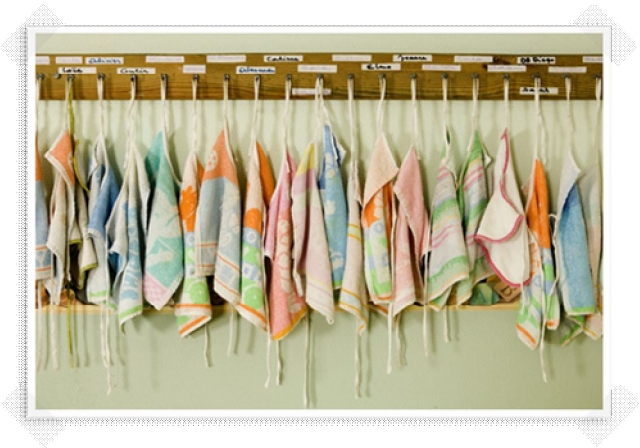

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Missions & Fonctionnement

Le relais assistantes maternelles animé par un agent qualifié, a pour mission de :

- créer un **lieu** qui **favorise et améliore la qualité de l'accueil** des enfants à domicile,
- animer un **lieu** où les professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se **rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux**,
- organiser des **lieux d'informations**, **d'orientations** et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels (employé(e)s de maison et assistant(e)s maternel(le)s) et les candidats à l'agrément.

Le « Relais Assistantes Maternelles » est **un service public gratuit** qui s'adresse aux parents ou futurs parents, aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, aux enfants accueillis par ces assistant(e)s maternel(le)s, aux candidats à l'agrément et à toute personne concernée ou intéressée par l'accueil à domicile.

Le « Relais Assistantes maternelles » favorise la mise en relation de l'offre avec la demande d'accueil au domicile des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s. **Il facilite les démarches administratives.**

BOURGOIN JALLIEU - Bâtiment Petite Enfance «Le Berjamini»

1 bis avenue Fabre
Tél. 04 37 03 22 46

- Permanence libre : mardi de 15h à 17h
- Permanence sur RDV : mercredi de 9h à 11h et le 4ème samedi de 9h à 11h
- Permanence téléphonique : lundi de 12h30 à 14h30 et vendredi de 13h30 à 15h30

L'ISLE D'ABEAU - «Triforium»

14 rue Cérès
Tél. 04 74 27 61 91

- Permanence libre : jeudi de 14h à 18h
- Permanence sur RDV : 2ème samedi de 9h à 11h
- Permanence téléphonique : lundi de 12h30 à 14h30

L'ISLE D'ABEAU - «3 Vallons»

2 rue Sermet
Tél. 04 74 27 63 41

- Permanence libre : mardi de 16h à 18h
- Permanence sur RDV : mardi de 14h à 16h
- Permanence téléphonique : vendredi de 12h à 14h

ST QUENTIN FALLAVIER - Centre de l'Enfance

Rue Altenmittlau
Tél. 04 74 95 58 65

- Permanence libre : mardi de 15h à 18h
- Permanence sur RDV : vendredi de 12h30 à 16h

LA VERPILLIERE - «Les Bisous N'ours»

1 rue du Grésivaudan
Tél. 04 74 94 25 60

- Permanence libre : jeudi de 14h à 16h
- Permanence sur RDV : 3ème samedi de 9h à 11h
- Permanence téléphonique : mardi de 13h à 15h30

VILLEFONTAINE - Pôle Petite Enfance

90 avenue de la Verpillière
Tél. 04 74 96 28 99

- Permanence libre : lundi de 14h à 18h et le 1er samedi de 9h à 11h
- Permanence sur RDV : vendredi de 12h30 à 16h

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE VAULX-MILIEU

ARTHAUD Donata
17 Chemin de l'Etang
Tél. 04 74 96 61 40

BABOLA Fabienne
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 2
Tél. 04 74 96 58 77

BARRUEL Fabienne
14 Rue de Montgeard
Tél. 04 74 94 08 82

BASSIERE Odile
47 Rue Belmont
Tél. 04 74 94 34 10

CAIADA Maria
32 Rue Hector Berlioz
Cidex 812
Tél. 04 74 90 05 14

CHAPERON Eva
6 Impasse du Martaret
Tél. 04 74 94 53 15

DOMINGUEZ Marie-Noëlle
10 Rue Frantz Liszt
Pavillon 13
Tél. 04 74 96 11 99

DURAND Béatrice
126 Avenue Georges Bizet
Villa n°2
Tél. 09 83 82 74 56

FABREGOULE Gaëlle
126 Avenue Georges Bizet
Tél. 04 74 96 94 38

FERLET Marilyn
4 Rue de la Poste
Tél. 04 74 96 45 85

FERNANDEZ Sandrine
23 Rue Hector Berlioz
Pavillon 17
Tél. 04 74 96 10 91

FLAMME Nathalie
16 Route de Vienne
Tél. 06 17 95 33 41

HUTHER Viviane
32 Rue Hector Berlioz
Cidex 812 Pavillon 2
Tél. 04 74 96 50 26

LE MOIGNE Corinne
33 Route de Four
Les hauts de Montbaly
Tél. 04 74 95 36 69

LEFEBVRE Patricia
40 Rue Frantz Liszt
Cidex 827 bis Pavillon 5
Tél. 04 74 96 09 10

LEISSER Valérie
34 Chemin de l'Etang
Tél. 04 74 88 95 65

METIVIER Aurélie
37 Rue Belmont
Tél. 04 74 94 39 77

MOUTOT Marie-Laure
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 12
Tél. 04 74 96 16 51

MOUTOT Marie-Laure
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 12
Tél. 04 74 96 16 51

NOLIN Déborah
9 Rue de la Rochette
Tél. 06 71 40 59 92

PALICOT Annie
126 Avenue Georges Bizet
Le Vert Village
Tél. 04 74 96 38 40

PEGOUD Christiane
34 Rue Hector Berlioz
Pavillon 4
Tél. 04 74 92 71 82

QUATTROCIOCCHI Monique
10 Rue Frantz Liszt
Cedex 826 Pavillon 22
Tél. 04 74 96 65 49

REA Martine
44 Rue Claude Debussy
Pavillon 12
Tél. Liste rouge

REVELLIN-PIALET Ghislaine
13 Rue de la Rochette
Tél. 04 74 95 53 29

RIBAIL Corinne
7 Rue des Ecoles
Tél. 04 74 82 59 63

ROUSSET Cécile
4 Rue de la Poste
Tél. 06 98 95 66 48

SAINTE-MARIE Montserrat
5 Chemin de l'Etang
Tél. 04 74 96 68 63

SIELANCZYK Michèle
79 Route de Vienne
Tél. 04 74 94 71 12

VILLON Christine
79 bis Route de Vienne
Tél. 04 74 95 48 96

WINZERICH Conception
43 Rue Frantz Liszt
Cidex 830
Tél. 04 74 96 49 22

WYSS Sandrine
6 Rue de la Poste
Tél. 06 85 21 82 22

MAJ au 26 juin 2014

Enfin l'Ecole...

À QUEL AGE ?

L'Ecole Maternelle

Les enfants peuvent y être accueillis à **3 ans**.

L'école maternelle est aujourd'hui considérée comme une partie normale du cursus des élèves. Les enfants y **développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage**.

Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle.

L'Ecole Primaire

Les enfants sont inscrits à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

Une demande de scolarisation au cours préparatoire peut être présentée pour des enfants de moins de 6 ans qui sont prêts à aborder les enseignements de l'école élémentaire.

Deux grands axes structurent l'enseignement élémentaire :

- la maîtrise du langage et de la langue française,
- l'éducation civique.

Dès le CP et le CE1, les élèves découvrent :

- les mathématiques,
- les activités de découverte du monde,
- l'éducation artistique (arts visuels et éducation musicale),
- l'éducation physique et sportive.

De nouveaux apprentissages sont proposés au CE2, au CM1 et au CM2 :

- la littérature,
- l'histoire et la géographie,
- les sciences expérimentales,
- la technologie.

DANS QUELLE ECOLE ?

Pour l'Ecole Maternelle

Pour la première inscription de votre enfant dans une école publique, **adressez-vous à la mairie** pour connaître l'école de votre secteur.

Si vous voulez inscrire votre enfant dans une autre école que celle dont vous dépendez dans votre commune, vous devez demander une dérogation à la mairie. *(Voir page 12)*

Lorsque votre enfant est inscrit à l'école maternelle, il a le droit d'y effectuer toute sa scolarité maternelle.

Pour l'Ecole Primaire

Il existe plusieurs écoles à Vaulx-Milieu. La mairie vous indiquera l'école correspondant à votre secteur d'habitation. Votre enfant devra être scolarisé dans l'école de secteur, sauf dérogation. *(Voir page 12)*

Lorsque votre enfant est inscrit à l'école primaire, il a le droit d'y effectuer toute sa scolarité primaire.

Ecole maternelle Saint-Exupéry

14, rue des Ecoles
Tél. 04 74 94 16 14

Directrice : Mme LARDET

Ecole élémentaire Germaine Tillion

16, rue Centrale
Tél. 04 74 94 00 93

Directrice : Mme DUPONT

Groupe Scolaire Edouard Herriot

62, rue Claude Debussy
Maternelle : **Tél.** 04 74 96 57 60
Primaire : **Tél.** 04 74 96 25 11

Directrice : Mme VIBOUD

QUELLES DEMARCHES ?

Pour les Ecoles Maternelle & Primaire

1ère étape : LA MAIRIE

Allez à la mairie **avec les documents suivants** :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, d'eau, de loyer ou les impôts) de moins de 3 mois.

La mairie vous délivre un certificat d'affectation indiquant l'école où sera inscrit votre enfant.

2ème étape : L'ECOLE

Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille,
- du certificat d'affectation,
- du carnet de santé de l'enfant.

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

ET APRES UN CHANGEMENT DE DOMICILE ?

Prévenez le directeur ou la directrice de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un **certificat de radiation**.

Adressez-vous ensuite à la mairie de votre nouveau domicile afin de réaliser les démarches pour la nouvelle inscription.

DEROGATION SCOLAIRE

Pour les Ecoles Maternelle & Primaire

REGLE GENERALE :

Les secteurs scolaires des écoles maternelles et primaires relèvent de la compétence des communes.

En principe, les enfants doivent être inscrits dans l'école dont ils dépendent en fonction de leur secteur géographique.

Mais il est possible de demander à changer de secteur scolaire, sans changer de domicile à l'intérieur d'une même commune. Il faut alors faire une **demande de dérogation**.

DEMARCHES :

Le formulaire de demande de dérogation est à disposition dans toutes les mairies.

Afin de le compléter, vous devrez rencontrer :

1. le directeur ou la directrice de l'école d'affectation,
2. le directeur ou la directrice de l'école demandée,
3. la mairie du domicile,
4. pour finir, il faudra déposer à la mairie de la commune d'accueil **avant la fin du mois de mai**:
   - la demande de dérogation dûment complétée,
   - un courrier expliquant les raisons de la demande de dérogation,
   - tous documents justifiant cette demande.

ATTRIBUTIONS :

Les demandes de dérogation sont satisfaites dans la **seule limite de la capacité d'accueil des établissements** et uniquement sur les critères suivants :

- si des raisons de santé l'imposent,
- si les deux parents travaillent et que l'école de dispose pas de cantine ou de garderie,
- si un frère ou une sœur est déjà inscrit dans l'école d'accueil (dans le cadre d'une dérogation de droit).

A NOTER :

Toutes les années, la commission « Affaires Scolaires » se réunit début juin afin de statuer sur les demandes de dérogation déposées en mairie.

Le CME

Conseil Municipal d'Enfants

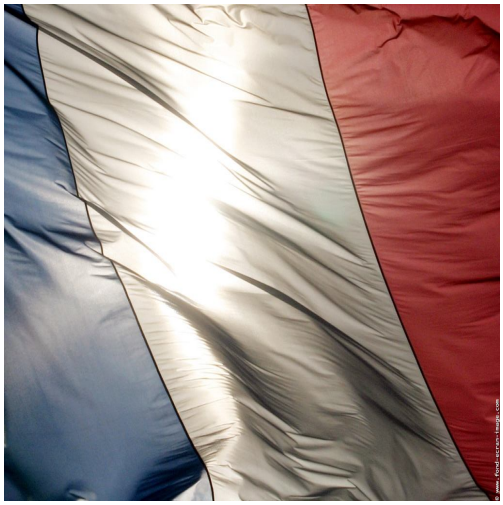

CME

Vaulx-Milieu

Le Conseil Municipal d'Enfants

LE CME, C'EST QUOI ?

C'est un ensemble d'enfants élus (13 pour notre commune) par leurs camarades et qui se retrouvent régulièrement en mairie pour :

- élaborer **des projets** pour le quartier, pour la commune,
- chercher et proposer **des idées** pour améliorer la vie des habitants de la commune,
- gérer éventuellement un **budget** et permettre la **réalisation** des projets que le CME aura choisis.

ATTENTION : Les enfants élus s'engagent à participer aux réunions. De plus, il faut souvent plusieurs mois pour qu'un projet se réalise, ils devront donc faire preuve de patience et d'imagination.

POURQUOI UN CME ?

- Pour faire des propositions de projets dans **l'intérêt général,**
- Pour exercer **des responsabilités,**
- Pour aider les autres et **être solidaires,**
- Pour prendre **des décisions.**

Bref, pour être tout simplement **un citoyen.**

COMMENT FONCTIONNE UN CME ?

Un CME fonctionne à peu près sur le même modèle que celui des adultes :

- Travail en commissions,
- Réunions plénières.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Ce sont des groupes de travail qui réunissent les conseillers municipaux sur des thèmes précis qu'ils ont choisis. Elles se réunissent en mairie, en moyenne **un lundi sur trois, de 18h à 19h** (hors vacances scolaires).

En commission, les conseillers municipaux enfants discutent, échangent, réfléchissent, élaborent des projets qui seront soumis au vote du CME lors des séances plénières.

Un **animateur du pôle Enfance Jeunesse** est présent dans chaque commission pour les aider, ainsi que des **adultes appelés accompagnateurs.**

LES SEANCES PLENIERES

Les 13 conseillers se réunissent en moyenne **une fois par trimestre** pour mettre en commun les différents projets définis par les commissions.

Ils débattent et votent afin de retenir un ou plusieurs projets. Ils gèrent éventuellement un budget accordé par la municipalité pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

Ces séances sont publiques. Les personnes souhaitant y assister peuvent être présentes mais elles n'ont pas le droit de prendre la parole.

QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

Il faut que l'enfant :

- soit scolarisé à Vaulx-Milieu en classe de CM1 ou de CM2,
- ait une autorisation de candidature signée par les parents ou le tuteur légal,
- se présente seul(e).

Répartition des 13 élus par écoles :
(déterminée en fonction des effectifs)

Ecole Edouard Herriot : 6 élus
Ecole Germaine Tillion : 7 élus

QUE FAIRE POUR ETRE CANDIDAT(E) ?

L'enfant doit :

- posséder son **autorisation de candidature** signée,
- remettre sa **fiche de candidature** à la directrice de l'école dans les délais impartis,
- signer la **charte** qui l'engage à être présent(e) et actif(ve) au sein du CME pendant deux années scolaires.

Il recevra alors tous les documents nécessaires pour **préparer sa campagne électorale** (affiche, tracts, etc).

QUI PEUT VOTER ?

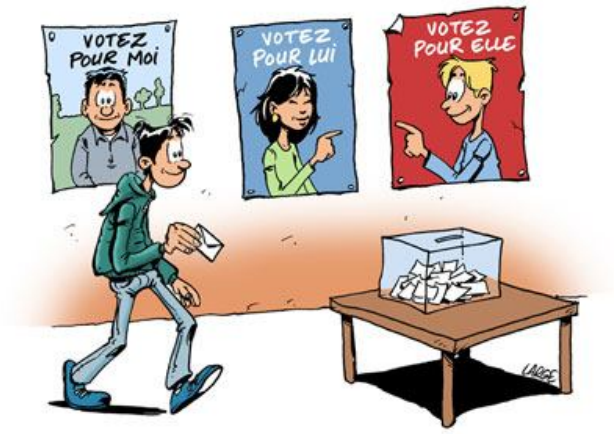

Tous les élèves scolarisés à Vaulx-Milieu en classe de CE2, CM1, CM2.

Ils recevront une carte d'électeur qui devra **obligatoirement** être signée par l'un des parents ou par le tuteur légal.

En cas d'empêchement majeur justifié par les parents, l'enfant pourra confier son bulletin de vote à son enseignant(e).

Toutes ces conditions étant remplies, les élèves pourront voter pour élire les conseillers municipaux de leur école pour deux années scolaires.

Chaque année, l'élection a lieu en mairie au mois d'octobre. Tous les enfants recevront auparavant un mode d'emploi pour voter.

LES REALISATIONS DU CME...

Cinq années se sont déjà écoulées depuis la création du Conseil Municipal d'Enfants sur notre commune.

De nombreux projets, idées ont été avancés lors des commissions et des séances plénières.

Grâce à ce travail, dix réalisations ont déjà vu le jour :

- **une canisette** qui se situe au niveau du gymnase.
- **un parcours de santé** qui se situe sur le site naturel de Montgeard.
- **une journée sécurité routière** qui a eu lieu le jeudi 3 mai 2012.
- **un après-midi festif intergénérationnel** qui s'est déroulé au kiosque bouliste le samedi 2 juin 2012.
- **une fête de l'hiver** qui a eu lieu le dimanche 17 février 2013 avec jeux de société, crêpes, vin chaud... Les bénéfices de cette manifestation ont été reversés à l'association « Charlotte au sucre » de La Verpillière.
- **de nouveaux jeux** ont été installés dans les cours d'école.
- **un logo CME** a été créé.
- **une collecte de jouets** qui a eu lieu le samedi 12 avril 2014. Les objets collectés ont été donnés à une association caritative qui vient en aide aux enfants.
- **un pique-nique géant** organisé le dimanche 15 juin 2014 sur le site de Montgeard.
- **un vide-grenier** organisé le dimanche 22 juin 2014 sous la halle municipale et dont les bénéfices ont été versés à l'association « Rêves » qui a pour mission de réaliser les rêves d'enfants atteints de maladies graves.

TANT QUE VOTRE CHIEN
N'EST PAS CAPABLE DE ÇA
C'EST À VOUS DE RAMASSER !
Nous vous demandons de ne pas jeter vos déchets par terre mais dans les poubelles.
Le Conseil Municipal d'Enfants

Vaulx-Milieu, ville propre

La Cantine Scolaire

La restauration à l'Ecole

PRINCIPES

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. L'école est aussi un lieu privilégié d'**éducation au goût, à la nutrition et à la culture alimentaire**.

L'alimentation d'un enfant est essentielle pour sa **croissance**, son **développement psychomoteur** et ses **capacités d'apprentissage**. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée.

Le temps du repas est l'occasion pour les élèves **de se détendre et de communiquer**. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

ORGANISATION

Pour les écoles maternelles et primaires, la compétence de la restauration scolaire relève de la **collectivité territoriale**. Le service de restauration scolaire est ouvert **du lundi au vendredi**.

La responsable de ce service est Marie-Agnès TABUTIN. Pour tous renseignements, vous pourrez la rencontrer à la mairie les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h30.

La surveillance et l'animation durant les temps cantine sont assurées par les **animateurs du pôle Enfance Jeunesse.** Leurs interventions sont basées sur des thèmes et projets pédagogiques.

Le service est assuré par le **personnel communal.**

Dans notre commune, la gestion est assurée par un **prestataire extérieur** : les repas sont préparés dans une cuisine centrale puis livrés dans les cantines.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Chaque année, vous pourrez inscrire votre enfant à la cantine à partir de fin juin pour la rentrée scolaire à venir.

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- **le règlement intérieur signé** par les parents.

A NOTER :
Aucune inscription ne sera prise s'il manque l'un des documents demandés.
Aucune inscription à la cantine n'est autorisée pour les enfants n'ayant pas 3 ans révolus.

MODALITES

1. L'ABONNEMENT

L'abonnement est souscrit pour **1 à 5 repas fixes** dans la semaine.

L'abonnement vous permet de bénéficier des tarifs en fonction du quotient familial.

2. LE PLANNING

La possibilité est offerte aux parents d'inscrire leurs enfants selon le principe d'un **planning mensuel**.

Le document sera à retirer et à retourner en mairie avant la **date indiquée sur le planning**.

Le planning vous permet de bénéficier des tarifs en fonction du quotient familial.

3. LES TICKETS

Hors abonnement et planning, les familles ont la possibilité d'utiliser le **ticket donnant droit à un repas occasionnel**. Le ticket est nominatif.

Déposé mais non utilisé à la date fixée, ou non utilisé au cours de l'année scolaire en cours, il ne sera pas remboursé.

La règle générale :

- Le recours au ticket est limité à **UN** par enfant et par semaine.
- Le ticket devra être remis, **AU PLUS TARD AVANT 8H30**, selon le principe suivant : le lundi pour le mardi, le mardi pour le mercredi, le mercredi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi, le vendredi pour le lundi suivant et dans les conditions ci-dessous énoncées.

Dépôt du ticket

- **Ecoles maternelles St Exupery et Edouard Herriot : le remettre à l'ATSEM,**
- **Ecole élémentaire du village : le placer dans la boite aux lettres prévue à cet effet,**
- **Ecole élémentaire Edouard Herriot : le placer dans la boite aux lettres prévue à cet effet.**

MODIFICATIONS

1. MODIFICATION DE L'ABONNEMENT

Pour être déductible, chaque modification doit intervenir au plus tard le mercredi avant 18h avec effet la semaine suivante.

Toute modification doit être déclarée par écrit :

- soit par courrier déposé à l'accueil de la mairie,
- soit par mail à : matabutin.vaulx-milieu@live.fr.

Au-delà de trois modifications dans l'année, l'inscription au planning sera appliquée aux familles.

Les absences prévues d'au moins une semaine entrent dans ce cas.

2. MODIFICATION A TITRE EXCEPTIONNEL

Il est possible de rajouter ou d'enlever (déductible) des jours de cantine à **titre exceptionnel** dans le cas d'un abonnement ou d'un planning.

Chaque modification doit intervenir au plus tard le mercredi avant 18h avec effet la semaine suivante.

Toute modification doit être déclarée par écrit :

- soit par courrier déposé à l'accueil de la mairie,
- soit par mail à : matabutin.vaulx-milieu@live.fr.

3. AUTRES CAS OUVRANT DROIT A DEDUCTION

- absences des instituteurs,
- grève des services publics,
- sorties des classes (si signalées par les instituteurs en mairie avant le mercredi 18h pour la semaine suivante) : le repas doit être fourni par les parents,
- absence pour maladie de l'enfant : **avertir téléphoniquement la mairie dès le premier jour d'absence et produire obligatoirement un certificat médical dans les 48 heures.**

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront acceptés en cantine sous réserve de la signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Une notice et des formulaires sont disponibles en mairie. Ces documents sont spécifiques à la commune, et indispensables pour que votre enfant allergique ait accès à la cantine.

Nous vous conseillons de venir les retirer au plus tôt afin de connaître la procédure à respecter (fiches à faire remplir par l'allergologue, etc.)

Nous espérons que cette décision ira dans le sens de la compréhension mutuelle et de la sécurité des enfants. Aussi, nous comptons sur votre coopération et votre compréhension : tout enfant ayant une allergie ou une intolérance alimentaire qui n'aurait pas de PAI ne pourra toujours pas bénéficier du service de restauration.

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

En cas de changement de quotient familial en cours d'année, les familles devront en informer la Mairie et produire les pièces justificatives correspondantes. Si une modification tarifaire doit s'appliquer, elle ne prendra effet que le mois suivant et ne pourra en aucun cas être rétroactive.

TARIFS

Année 2014 - 2015

Quotient familial	Prix du repas
0 à 152	1,84€
153 à 381	2,82€
382 à 533	3,23€
534 à 686	3,77€
687 et +	4,19€
Extérieurs & repas occasionnel	4,46€

Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal le lundi 7 juillet 2014.

Les Temps D'Activites Periscolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

PRINCIPES

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des **nouveaux horaires à l'école**. Cette nouvelle organisation répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour **permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école** : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Vous pouvez inscrire votre enfant aux temps d'activités périscolaires à partir de fin juin pour la rentrée scolaire à venir.

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- **le règlement intérieur** signé par les parents.

A NOTER :
Seuls les enfants âgés de 3 ans et scolarisés sont admis aux TAP.

ORGANISATION

Les TAP ont lieu tous les **lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 17h00** et sont ouverts à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

A 15h45, l'enfant qui n'est pas inscrit au TAP doit être récupéré par un adulte à la sortie de l'école. **Il ne sera pas pris en charge par l'équipe d'animation.**

Un temps récréatif de 15min est prévu jusqu'à 16h. Il permet également de se rendre sur les différents lieux des activités et de pointer les présences des enfants. Les enfants sont alors répartis en fonction de leur classe, selon leur souhait et pour certaines activités, selon les places disponibles.

Pour les **enfants en maternelle**, les parents ont la possibilité de les récupérer **à partir de 16h45**.
Pour les **enfants en primaire**, les parents ne peuvent les récupérer qu'à la fin du TAP **à 17h**.

Les enfants inscrits au TAP doivent être récupérer par leurs parents :

- sur le lieu du TAP pour les **Ecoles maternelle Saint Exupéry et primaire G. Tillion**,
- dans le hall d'entrée de l'école primaire pour le **Groupe Scolaire E. Herriot**.

Le goûter est pris après les TAP, aux alentours des 17h15, pour les enfants inscrits à l'accueil périscolaire.

LIEUX DES TAP

Les temps d'activités périscolaires pourront se dérouler :

- **Pour le Village :** dans les écoles maternelle St Exupéry et primaire Germaine Tillion, au préfabriqué, au centre de loisirs Aloha, au gymnase, dans la salle des fêtes,

- **Pour Muissiat :** dans le groupe scolaire Edouard Herriot, en extérieur, dans le centre de loisirs L'Ile aux Kids.

PROGRAMME DES ACTIVITES

Il sera disponible pour chaque cycle :

- **dans les centres de loisirs** Aloha et L'Île aux Kids,
- **à la mairie** de Vaulx-Milieu,
- **à la bibliothèque municipale** de Vaulx-Milieu,
- **sur le site internet** de la commune.

RESERVATION

Pour inscrire votre enfant aux TAP, il faut **remplir le feuillet disponible dans le livret du programme des activités et le remettre en Mairie** afin d'effectuer votre réservation.

Les inscriptions pour les TAP se font par cycle, de vacances scolaires à vacances scolaires. Pour des raisons d'organisation, si vous inscrivez votre enfant sur un ou plusieurs jours dans la semaine, il devra être présent sur ce ou ces jours pendant toute la durée du cycle.

ABSENCE OU RETARD

En cas d'absence de votre enfant à l'école ou en cas de retard de votre part, prévenir **Nathalie PRINCIPAL, Coordinatrice des TAP** par téléphone au 07 88 54 25 95 ou par mail à espacejeunes.vaulx-milieu@orange.fr.

A noter : Pour des raisons d'organisation, l'inscription par cycle est définitive et les absences seront facturées sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.

RENSEIGNEMENTS

Pour toutes questions relatives au fonctionnement des TAP, vous pouvez joindre :

- **la Coordinatrice TAP,** Nathalie PRINCIPAL au 07 88 54 25 95,

- **les Directrices des accueils de loisirs,** Magalie RENOM au 04 74 82 58 69 (Aloha) et Florence BONAVIA / Nausicaa DOMIC au 04 74 96 37 28 (l'Ile aux kids).

Pour information :

L'accueil pour les Temps d'Activités Périscolaires de Vaulx-Milieu suit la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale*, c'est-à-dire :*

- *1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 14 enfants de 6 ans et plus. Avec possibilité d'appliquer les taux d'encadrement assouplis définis dans le Projet Educatif De Territoire, à savoir 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de 6 ans et plus.*

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

En cas de changement de quotient familial en cours d'année, les familles devront en informer la Mairie et produire les pièces justificatives correspondantes. Si une modification tarifaire doit s'appliquer, elle ne prendra effet que le mois suivant et ne pourra en aucun cas être rétroactive.

TARIFS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Année 2014 – 2015

Quotient Familial	TAP
0 à 620	0,96€
621 à 1110	1,25€
1111 et +	1,51€

Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal le lundi 7 juillet 2014.

Le Centre de Loisirs

3/11 ans

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Isère

L'accueil au Centre de Loisirs

Les Centres de Loisirs sont gérés par la Mairie de Vaulx-Milieu.

Ces structures accueillent les enfants de 3 à 11 ans et proposent des activités très variées orientées sur l'autonomie, la relation et le bien-être des enfants.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative se fait à la mairie de Vaulx-Milieu**.**

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- **le règlement intérieur** signé par les parents.

Réservations

- **périscolaire et mercredi** : aux heures d'ouverture des centres de loisirs

Les inscriptions sont **obligatoires** pour les matins, les soirées, les mercredis et les petites vacances.

A NOTER :
Seuls les enfants âgés de 3 ans et scolarisés sont admis aux Centres de Loisirs.

Les inscriptions seront closes lorsque l'effectif maximum d'enfants pouvant être accueillis sera atteint.

LES CENTRES DE LOISIRS

La commune de Vaulx-Milieu dispose de 2 Centres de Loisirs :

Centre de Loisirs « ALOHA »

16 rue des Ecoles
Tél. 04 74 82 58 69
Mail. aloha.vaulxmilieu@orange.fr

Directrice : Magalie RENOM

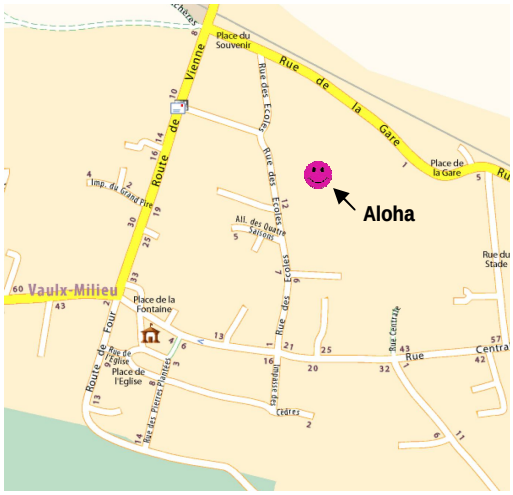

Centre de Loisirs « L'ÎLE AUX KIDS »

62 rue Claude Debussy
Tél. 04 74 96 37 28
Mail. clsh.vaulx-milieu@orange.fr

Directrice : Florence BONAVIA

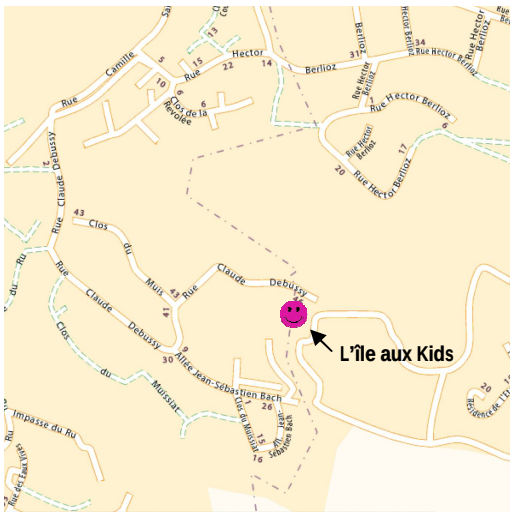

LE PERISCOLAIRE

- **Accueil du MATIN du lundi au vendredi de 7h30 à 8h20**

Les parents doivent accompagner l'enfant à l'intérieur du centre et le confier à l'animateur.

- **Accueil du SOIR les lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h30 et le vendredi de 16h à 18h30**

Les enfants d'âge maternel sont pris en charge par un animateur à la porte de leur classe. Les enfants se retrouvent dans les accueils de loisirs où un goûter et des activités sont proposés chaque soir.

RESERVATION ET ANNULATION

Les réservations et les annulations concernant le périscolaire doivent **être communiquées directement au centre, par téléphone ou par mail**.

En cas d'**annulation** d'une inscription : elle doit être signalée au plus tard **24 heures à l'avance sinon elle sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.**

Tout **retard des parents au delà de 18h30** doit être signalé à l'avance par téléphone au Centre de Loisirs. **Au-delà de trois retards dans l'année, l'inscription au Centre de Loisirs peut être annulée.** ***(Voir règlement intérieur)***

TARIFS DU PERISCOLAIRE

Année 2014 – 2015

Quotient Familial	Accueil du matin	Accueil du soir	
		Lundi, mardi et jeudi	Vendredi
0 à 620	0,73€	1,44€	2,40€
621 à 1110	1,09€	1,88€	3,13€
1111 et +	1,47€	2,26€	3,77€

Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal le lundi 7 juillet 2014.

L'ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil du mercredi (hors vacances scolaires) se fait au Centre de Loisirs « L'île aux Kids ».

Les horaires sont de **11h30 à 18h** ou **14h à 18h**.

CALENDRIER DES ACTIVITES

Il est diffusé tous les 2 mois :

- **dans les écoles** (Groupe Scolaire E. Herriot, Ecole G. Tillion, Ecole Saint Exupéry),
- **dans les mairies** de Vaulx-Milieu et de Villefontaine,
- **à la bibliothèque municipale** de Vaulx-Milieu,
- **sur le site internet** de la commune.

RESERVATION ET ANNULATION

Les réservations et annulations se font **directement** au Centre de Loisirs « l'île aux Kids ».

Les réservations doivent avoir lieu **au plus tard le mercredi matin de la semaine précédente**.

Du lundi 1 au vendredi 12 septembre 2014, les réservations ne seront ouvertes que pour les enfants scolarisés à Vaulx-Milieu.

Les annulations pour les mercredis doivent avoir lieu **au plus tard le mercredi de la semaine précédente sinon le jour sera facturé, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures**.

Pour les inscriptions à l'année : au-delà de trois modifications successives, l'inscription pourra être suspendue.

Tout **retard des parents au delà de 18h** doit être signalé à l'avance par téléphone au Centre de Loisirs. **Au-delà de trois retards dans l'année, l'inscription au Centre de Loisirs peut être annulée.** ***(Voir règlement intérieur)***

LES PETITES VACANCES

L'accueil pour les petites vacances (Février, Pâques et Toussaint) se fait au Centre de Loisirs « L'île aux Kids ».

Les horaires sont :

- pour les ½ journées, **8h30 à 12h** ou **14h à 18h**,
- pour les journées complètes, **8h30 à 18h**, avec repas inclus.

RESERVATION ET ANNULATION

Les dates des réservations sont communiquées sur les programmes distribués dans les écoles.

Les réservations et annulations se font **directement au Centre de Loisirs « l'île aux Kids ».**

Toute inscription sera définitive, aucune annulation ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

LES VACANCES D'ETE

L'accueil pour les vacances d'été se fait au Centre de Loisirs « L'île aux Kids » de **8h30 à 18h.**

Toutes les années, le centre de loisirs est ouvert le mois de juillet (excepté le 14) et la 2ème quinzaine du mois d'août.

LES GROUPES

Les P'TITS-KIDS : enfants en maternelle (3 ans révolus).

Pour les **p'tits-kids**, l'inscription est à la journée.

Les MI-KIDS et les K-IDS : enfants en primaire.

Pour les **mi-kids** et les **k-ids**, l'inscription est à la semaine, avec la possibilité de rester au centre de loisirs ou de partir en court séjour.

A NOTER :
Concernant les enfants âgés de 11 ans, ils peuvent choisir entre les activités du Centre de Loisirs ou celles de l'Espace Jeunes.

ATTENTION : Le choix est définitif, votre enfant ne pourra pas bénéficier des 2 structures.

RESERVATION ET ANNULATION

Les réservations pour les **enfants scolarisés à Vaulx-Milieu** se font en mairie lors de permanences qui ont généralement lieu début juin.

Les réservations pour les **enfants qui ne sont pas scolarisés à Vaulx-Milieu** se font aux heures d'ouverture de la mairie environ une semaine après celles des enfants Vaulxois.

Avant les permanences, un **guide explicatif** est diffusé par le biais des écoles, de la bibliothèque municipale de Vaulx-Milieu, sur le site internet de la commune et à l'accueil de la mairie.

A l'intérieur de ce document, vous trouverez :

- des infos pratiques,
- les dates des permanences,
- la liste des pièces à fournir pour une nouvelle inscription,
- la liste des activités,
- les tarifs,
- la fiche de souhait.

Lors des permanences, il faudra apporter :

1/ **pour les enfants inscrits au centre de loisirs et/ou à la cantine au titre de l'année scolaire** : uniquement la fiche de souhait complétée par vos soins avant de venir aux permanences,

2/ **pour les enfants non inscrits durant l'année scolaire** :

- une **attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- le **carnet de santé** de l'enfant,
- une **attestation d'assurance**,
- une **attestation de scolarité** pour les enfants nés en 2012,
- la **fiche de souhait** complétée par vos soins avant de venir aux permanences,
- le **règlement intérieur** signé par les parents.

ATTENTION : La fiche de souhait sera validée par le service municipal lors des permanences en fonction des places disponibles, en aucun cas elle ne vaut inscription.

Toute inscription sera définitive, aucune annulation ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

TARIFS DU MERCREDI, DES PETITES VACANCES ET DES VACANCES D'ETE

Année 2014 – 2015

Quotient Familial	Prix par jour	Prix par ½ journée	Camp : prix par nuit
0 à 350	3,70€	1,90€	1,85€
351 à 620	6,43€	3,38€	3,21€
621 à 840	9,02€	4,19€	4,50€
841 à 1110	13,58€	4,51€	6,78€
1111 à 1360	14,70€	5,08€	7,35€
1361 à 1500	15,85€	5,65€	7,91€
1501 et plus Extérieurs	16,97€	6,78€	8,47€

Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal le lundi 7 juillet 2014.

SANTE DE L'ENFANT

Pour tout problème d'ordre médical, vous devrez impérativement en aviser la directrice du centre, afin d'organiser la prise en charge de votre enfant.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront acceptés en centre de Loisirs sous réserve de la signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Une notice et des formulaires sont disponibles en mairie. Ces documents sont spécifiques à la commune, et indispensables pour que votre enfant allergique ait accès au centre de Loisirs.

Nous vous conseillons de venir les retirer au plus tôt afin de connaître la procédure à respecter (fiches à faire remplir par l'allergologue, etc.)

Nous espérons que cette décision ira dans le sens de la compréhension mutuelle et de la sécurité des enfants. Aussi, nous comptons sur votre coopération et votre compréhension : tout enfant ayant une allergie ou une intolérance alimentaire qui n'aurait pas de PAI ne pourra toujours pas bénéficier de l'accueil en centre de Loisirs.

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

A NOTER :
Aucun règlement ne doit être déposé aux Centres de Loisirs.

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

En cas de changement de quotient familial en cours d'année, les familles devront en informer la Mairie et produire les pièces justificatives correspondantes. Si une modification tarifaire doit s'appliquer, elle ne prendra effet que le mois suivant et ne pourra en aucun cas être rétroactive.

Pour information :

Les Centres de Loisirs de Vaulx-Milieu suivent la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale*, c'est-à-dire :*

- *pour le périscolaire : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 pour 14 enfants de 6 ans et plus.*
- *pour les mercredis et pour les petites vacances : un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus.*

L'Espace Jeunes

11/17 ANS

ALLOCATIONS FAMILIALES

Caf de l'Isère

L'accueil à l'Espace Jeunes

L'Espace Jeunes est géré par la Mairie de Vaulx-Milieu.

Cette structure accueille les jeunes de 11 à 17 ans et propose des activités très variées orientées sur des thèmes pédagogiques.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour participer à toutes activités de l'Espace Jeunes, il faut d'abord procéder à l'inscription administrative. Elle se fait à la mairie de Vaulx-Milieu**.**

Pour cela, il vous faudra fournir :

- **une attestation de la CAF** de moins de 2 mois, comprenant votre numéro d'allocataire ainsi que votre quotient familial. A défaut, vous devrez apporter votre déclaration de revenu de l'année précédente + allocations familiales + A.P.L.,
- **le carnet de santé de l'enfant**,
- **une attestation d'assurance** valable pour toute l'année scolaire,
- **le règlement intérieur** signé par les parents.

PROGRAMME DES ACTIVITES

Le programme des activités de l'Espace Jeunes est disponible environ 2 semaines avant chaque période de fonctionnement. Vous le trouverez en mairie, à la bibliothèque municipale de Vaulx-Milieu, sur le site internet de la commune et dans les Centres de Loisirs « Aloha » et « L'île aux Kids ».

Il est également affiché dans les commerces de Vaulx-Milieu et diffusé par courrier à votre demande.

L'ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes à « ALOHA »
16 rue des Ecoles
Tél. 04 74 82 58 69
Mail. espacejeunes.vaulx-milieu@orange.fr

Directrice : Nathalie PRINCIPAL

TEMPS D'ACCUEIL

1/ Période scolaire

L'accueil Espace Jeunes propose le mercredi de **14h à 18h** deux types d'activités :

- une activité au local « Aloha »,
- une sortie extérieure.

Exceptionnellement, des sorties peuvent être organisées le samedi ou en soirée.

2/ Les petites vacances (Toussaint, Février et Pâques)

L'Espace Jeunes fonctionne avec des accueils :

- en ½ journée, le matin de **8h30 à 12h** ou l'après-midi de **14h à 18h**,
- en journée complète, de **8h30 à 18h**, avec repas inclus.

3/ Les vacances d'été

L'Espace Jeunes est ouvert **uniquement** au mois de juillet et propose des semaines à thème avec des courts séjours.

A NOTER :
Fermeture au mois d'août et pendant les vacances de Noël.

ATTENTION :

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes est susceptible d'être modifié à la rentrée scolaire de septembre 2014 afin de répondre au mieux aux attentes des adolescents.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Nathalie PRINCIPAL, directrice de l'Espace Jeunes,

- **par téléphone au 07 88 54 25 95 ou**
- **par mail à espacejeunes.vaulx-milieu@orange.fr.**

RESERVATION ET ANNULATION POUR LE MERCREDI ET LES PETITES VACANCES

La réservation se fait auprès de Nathalie PRINCIPAL :

- soit par téléphone au 07 88 54 25 95,
- soit par mail à espacejeunes.vaulx-milieu@orange.fr.

Les réservations seront closes lorsque l'effectif maximum de jeunes pouvant être accueillis sera atteint.

Accueil des mercredis :

- Les annulations doivent être signalées **au plus tard le mercredi matin de la semaine précédente,** à défaut elles seront facturées sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.

- **Pour les inscriptions à l'année : au-delà de 3 modifications successives, l'inscription pourra être suspendue.**

Vacances scolaires :

Toute inscription est définitive et sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures.

RESERVATION ET ANNULATION POUR LES VACANCES D'ETE

Les réservations pour les **jeunes de Vaulx-Milieu** se font en mairie lors d'une permanence qui a généralement lieu début juin.

Les réservations pour les **jeunes extérieurs à Vaulx-Milieu** se font aux heures d'ouverture de la mairie environ une semaine après celles des jeunes Vaulxois.

Avant la permanence, un **guide explicatif** est diffusé par le biais du site internet de la commune, de la bibliothèque municipale de Vaulx-Milieu et à l'accueil de la mairie.

A l'intérieur de ce document, vous trouverez :

- des infos pratiques,
- les dates des permanences,
- la liste des pièces à fournir pour une nouvelle inscription,
- la liste des activités,
- les tarifs,
- la fiche de souhait.

ATTENTION : La fiche de souhait sera validée par le service municipal lors des permanences en fonction des places disponibles, en aucun cas elle ne vaut inscription.

Toute inscription sera définitive, aucune annulation ne sera acceptée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

SANTE DE L'ENFANT

Pour tout problème d'ordre médical, vous devez impérativement en aviser la directrice du centre, afin d'organiser la prise en charge de votre adolescent.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les enfants atteints d'allergies ou d'intolérances alimentaires seront acceptés à l'Espace Jeunes sous réserve de la signature d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé).

Une notice et des formulaires sont disponibles en mairie. Ces documents sont spécifiques à la commune, et indispensables pour que votre enfant allergique ait accès à l'Espace Jeunes.

Nous vous conseillons de venir les retirer au plus tôt afin de connaître la procédure à respecter (fiches à faire remplir par l'allergologue, etc.)

Nous espérons que cette décision ira dans le sens de la compréhension mutuelle et de la sécurité des jeunes. Aussi, nous comptons sur votre coopération et votre compréhension : tout jeune ayant une allergie ou une intolérance alimentaire qui n'aurait pas de PAI ne pourra toujours pas bénéficier de l'accueil à l'Espace Jeunes.

TARIFS DU MERCREDI, DES PETITES VACANCES ET DES VACANCES D'ETE

Année 2014 – 2015

Quotient Familial	Prix par jour	Prix par ½ journée	Camp : prix par nuit
0 à 350	3,70€	1,90€	1,85€
351 à 620	6,43€	3,38€	3,21€
621 à 840	9,02€	4,19€	4,50€
841 à 1110	13,58€	4,51€	6,78€
1111 à 1360	14,70€	5,08€	7,35€
1361 à 1500	15,85€	5,65€	7,91€
1501 et plus Extérieurs	16,97€	6,78€	8,47€

Les tarifs ci-dessus sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal le lundi 7 juillet 2014.

FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles doivent être réglées dès la réception et au plus tard à la date limite de règlement :

- par correspondance adressée à « Mairie de Vaulx-Milieu, 7 place de l'Eglise - BP 1, 38090 VAULX-MILIEU »,
- aux heures d'ouverture de la mairie en espèces, carte bleue ou chèque libellé au nom du « Trésor Public »,
- dans la boîte aux lettres de la mairie sous enveloppe (**uniquement** pour les paiements par chèque).

Le règlement doit être identique au montant établi sur la facture.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. La **grille tarifaire** est établie suivant les **quotients familiaux**.

En cas de non présentation du quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué, sans possibilité de remboursement a posteriori.

En cas de changement de quotient familial en cours d'année, les familles devront en informer la Mairie et produire les pièces justificatives correspondantes. Si une modification tarifaire doit s'appliquer, elle ne prendra effet que le mois suivant et ne pourra en aucun cas être rétroactive.

Les Chantiers Jeunes

16/20 ANS

Une 1ère expérience professionnelle

En 2011, la création du Pôle Enfance Jeunesse au sein de la mairie a permis la relance des « Chantiers Jeunes » afin de proposer aux 16/20 ans une première expérience professionnelle au service de la commune.

OBJECTIFS

- Action en direction du public 16/20 ans
- Découverte du monde professionnel
- Valorisation de l'environnement et du patrimoine du village
- Réhabilitation, entretien et nettoyage des espaces et équipements communaux
- Appropriation par les jeunes de leur village avec une place d'acteur
- Développement du lien social à l'échelle du village

POUR POSTULER ?

Les Chantiers Jeunes sont **ouverts aux 16/20 ans et résidants à Vaulx-Milieu**.

Les postulants devront **faire un CV et une lettre de motivation**, puis les déposer dans les délais impartis en mairie à l'attention de **Nathalie PRINCIPAL, directrice de l'Espace Jeunes.**

ORGANISATION

Les Chantiers Jeunes se déroulent sur une semaine, **du lundi au vendredi**.

Les jeunes travaillent de **8h30 à 16h** avec une pause de 12h à 13h. Le repas est pris en commun mais les jeunes apportent leur casse croûte.

L'organisation sur le terrain est gérée par **David BRION, responsable des Services Techniques**. L'encadrement est également assuré par un **agent technique communal** et éventuellement, un intervenant extérieur si besoin.

La rémunération prévue correspond au SMIC.

Une réunion de présentation est organisée préalablement pour chaque chantier afin de faire connaissance, expliquer le contenu et le déroulement, annoncer les conditions de travail et vérifier les dossiers des jeunes travailleurs.

Chaque participant reçoit une convocation par courrier pour cette réunion.

Les Chantiers Jeunes

REALISATIONS

Le premier « Chantier Jeunes » a eu lieu du 26 au 29 avril 2011. A cette occasion, huit jeunes ont été recrutés. Au programme : nettoyage du gymnase, désherbage du parking, peinture murale (fresque) et au sol.

Le deuxième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 4 au 8 juillet 2011. A cette occasion, huit jeunes ont été recrutés. Au programme : création d'un chemin piétonnier en sablette rue Centrale, nettoyage complet de la rue Franz Liszt, le taillage de la haie vers le kiosque bouliste.

Le troisième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 24 au 28 octobre 2011. Cinq jeunes ont été recrutés. Au programme : entretien du cimetière avec désherbage et remise en place des allées.

Le quatrième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 9 au 13 avril 2012 et le cinquième du 16 au 20 avril 2012. Quatre jeunes ont été embauchés pour chacune de ces deux périodes. Au programme : rénovation du local des Aînés avec décapage et nettoyage des murs et du plafond, peinture, réfection du plancher et des meubles.

Le sixième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 5 au 9 novembre 2012. Trois jeunes ont été recrutés. Au programme : réalisation d'une barrière autour du potager d'Aloha et réparation de la cabane, rangement, balayage et nettoyage d'Aloha et de la maison Martin-Cocher.

Le septième « Chantier Jeunes » a eu lieu du 22 au 26 avril 2013 et le huitième du 29 avril au 3 mai 2013. Quatre jeunes ont été embauchés pour chacune de ces deux périodes. Au programme : peinture sur le mur de l'agrandissement du cimetière et du local Bourgey, dégagement des pavés du Square de l'Ancienne Cure en préparation des travaux de la future halle.

En juillet 2013, quatre « Chantier Jeunes » ont eu lieu. Deux jeunes ont été embauchés pour chacune de ces quatre semaines. Au programme : taille de haies, désherbage et peinture de jeux d'enfants.

REPORTAGE PHOTOS

...et la suite ?

DANS QUEL COLLEGE ?

Dans l'enseignement public, vous devez en principe inscrire votre enfant dans **le collège du secteur géographique de votre domicile**.

Une dérogation peut être accordée à la demande des familles. Les demandes sont examinées selon des critères favorisant les élèves souffrant d'un handicap et les élèves boursiers lorsque les capacités d'accueil de l'établissement demandé ne permettent pas d'accepter toutes les demandes de dérogation.

Pour l'enseignement privé, vous devez directement prendre contact avec l'établissement.

Votre enfant entrera au collège René Cassin s'il était scolarisé à l'école primaire Germaine Tillion.

- **Collège René Cassin**
  11, chaussée des Saules
  38090 Villefontaine
  Tél. 04 74 96 11 04

Votre enfant entrera au collège Louis Aragon s'il était scolarisé au groupe scolaire Edouard Herriot.

- **Collège Louis Aragon**
  Impasse Paul Bert
  38090 Villefontaine
  Tél. 04 74 96 34 14

L'INSCRIPTION...

Le dossier d'inscription en sixième est remis à l'écolier par le directeur ou la directrice de l'école, avant les vacances de printemps.

On vous demandera de choisir :

- le régime de votre enfant (internat, demi-pension, externat),
- la première langue étrangère,
- si vous désirez lui faire suivre un enseignement facultatif de langue et culture régionales.

Une fois rempli, ce dossier doit être retourné à l'enseignant.

N'oubliez pas de confirmer son inscription auprès de l'établissement, dès que vous connaîtrez le collège où votre enfant est admis.

QUELS CHANGEMENTS ?

L'élève qui entre au collège en découvre les différents aspects : un nouvel emploi du temps, des interlocuteurs plus nombreux (chef d'établissement, professeurs, conseiller principal d'éducation, etc.), des méthodes de travail différentes.

La priorité est d'assurer une relation de confiance entre le collège, l'élève et ses parents pour l'aider à se repérer et l'accompagner dans sa scolarité.

Le collège est un lieu de formation de l'individu et du futur citoyen. Pour cela, une large place est faite à l'éducation à la responsabilité, ainsi qu'au respect nécessaire des personnes, des règles et du cadre de vie.

DE NOUVEAUX HORAIRES DE COURS...

L'emploi du temps distribué à la rentrée indique les horaires cours par cours. En sixième, les élèves ont de 24h30 à 27h de cours par semaine.

Les vacances scolaires sont identiques à celles de l'école primaire.

ET LE BREVET !

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège.

Il fait une large part au contrôle continu et comporte une épreuve orale (histoire des arts) et trois épreuves écrites (français, mathématiques, histoire – géographie – éducation civique) à la fin de la troisième.

La loi d'orientation de 2005 a donné au brevet une dimension nouvelle : maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun, note de vie scolaire, attribution de mentions.

Pour obtenir le diplôme national du brevet, il faut **la moyenne sur l'ensemble des notes et la validation du socle commun**.

Les mentions « bien » et « très bien » permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite.

A NOTER :
Le brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

QUE FAIRE APRES LA TROISIEME ?

Au cours de l'année de 3ème, l'élève et sa famille se décident pour la **voie professionnelle** ou la **voie générale et technologique** : première année de C.A.P, seconde professionnelle, seconde générale et technologique.

Pour faire son choix, l'élève doit s'informer sur son orientation et évaluer ses centres d'intérêts, ses résultats scolaires tout au long de son année.

La seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique est avant tout une classe de détermination : l'élève y teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir une série de première générale ou technologique.

Ces études mènent au baccalauréat général ou technologique. Elles durent 3 ans et se déroulent en lycée d'enseignement général et technologique.

La seconde professionnelle

La seconde professionnelle, c'est la première étape du cycle de 3 ans conduisant au baccalauréat professionnel précis. Il existe 75 spécialités de bac pro.

Programme d'enseignement :

- des enseignements professionnels et des enseignements généraux liés à la spécialité du bac professionnel,
- des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans),
- un accompagnement personnalisé : ce dispositif permet de répondre aux besoins des élèves et notamment de compenser les difficultés scolaires.

Les passerelles sont facilitées pour passer d'une formation professionnelle à une formation générale ou technologique, dans les deux sens.

La première année de C.A.P.

Les études qui préparent au C.A.P. se déroulent sur 2 ans avec un emploi du temps qui privilégie la formation professionnelle.

Cette formation prépare à un métier précis.

Son but : l'insertion dans la vie active. L'élève peut aussi rejoindre une première professionnelle.

L'apprentissage

L'apprentissage permet d'étudier en travaillant.

L'objectif est de préparer un diplôme : C.A.P., B.E.P. comme certification intermédiaire, bac professionnel, B.P., B.T.S., etc.

Ces diplômes n'existent pas dans toutes les spécialités ni dans tous les établissements.

C'est le C.A.P. qui offre le plus de spécialités en apprentissage.

CONDITIONS D'ADMISSION AU LYCEE ?

En fin de troisième, **le conseil de classe examine les demandes formulées par la famille de l'élève et propose une orientation**. Il peut aussi donner un avis sur les enseignements ou spécialités professionnelles choisis par l'élève au lycée.

Si la proposition d'orientation faite par le conseil de classe n'est pas conforme à la demande de la famille ou à celle de l'élève, le chef d'établissement reçoit les parents avant de prendre sa décision. Si le désaccord persiste, il est possible, sous trois jours, de faire appel devant une commission. Les parents peuvent être entendus lors de l'étude du dossier de l'élève. En dernier recours, les parents peuvent demander le redoublement à la place de l'orientation qu'ils refusent.

ATTENTION : **la décision d'orientation est indépendante de la réussite au brevet.**

DANS QUEL LYCEE ?

En principe, votre enfant entrera au lycée Philibert Delorme s'il était scolarisé à l'école élémentaire Germaine Tillion.

- **Lycée Philibert Delorme**

68, boulevard St-Hubert
38080 L'Isle d'Abeau
Tél. 04 74 27 19 00

En principe, votre enfant entrera au lycée Léonard de Vinci s'il était scolarisé au groupe scolaire Edouard Herriot.

- **Lycée Léonard de Vinci**

Boulevard de Villefontaine
38090 Villefontaine
Tél. 04 74 96 44 55

LE BACCALAUREAT...

Créé en 1808, le diplôme du baccalauréat est un diplôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur. Il constitue le premier grade universitaire.

Trois voies

Il existe **trois types de baccalauréat,** correspondant aux trois voies des études au lycée : baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel.

A l'intérieur de chaque baccalauréat existent des « séries », exemples : série ES (économique et sociale) pour le baccalauréat général, série S.T.I. (sciences et technologies industrielles) pour le baccalauréat technologique, etc.

Chiffres-clés

Cet examen national comprend neuf à dix épreuves obligatoires, écrites et orales, ainsi que des épreuves facultatives.

Obtention

Pour obtenir le diplôme du baccalauréat, il faut **la moyenne sur l'ensemble des notes**.

QUE FAIRE APRES LE BAC ?

B.T.S., D.U.T., écoles spécialisées, grandes écoles, universités: **le baccalauréat ouvre les portes de l'enseignement supérieur.**

En fonction de la série de son bac, le futur étudiant s'oriente vers les filières de l'enseignement supérieur qui lui correspondent.

Les bacheliers technologiques et professionnels vont plutôt se diriger vers des études techniques supérieures telles que les B.T.S., D.U.T., pour lesquelles ils bénéficient de conditions particulières d'admission.

Les bacheliers généraux vers des cursus plus longs : universités, grandes écoles.

Ils peuvent aussi envisager des études sur le mode de l'alternance.

LIEUX D'INFORMATION DE L'ORIENTATION

Centre d'information et d'orientation (C.I.O), Permanence d'accueil d'information et d'orientation (P.A.I.O.), services communs universitaires d'information et d'orientation (S.C.U.I.O.), missions locales, centre régional d'information jeunesse (CRIJ) : ces lieux d'information et de conseil d'orientation existent dans toutes les académies.

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

- **BOURGOIN JALLIEU**
  17 avenue d'Italie
  Tél. 04 74 93 47 17
  Fax. 04 74 93 62 91

- **VILLEFONTAINE**
  Centre de Saint Bonnet
  Tél. 04 74 96 27 28
  Fax. 04 74 96 35 91

MISSION LOCALE NORD ISERE

- **ANTENNE DE BOURGOIN-JALLIEU**
  7 place Charlie Chaplin
  Tél. 04 74 97 29 70
  Fax. 04 74 97 29 71
  bourgoinjallieu@mlni.fr

- **ANTENNE DE VILLEFONTAINE**
  9 carré Léon Blum
  Tél. 04 74 96 56 86
  Fax. 04 74 96 52 73
  villefontaine@mlni.fr

MAISON DE L'EMPLOI & DE LA FORMATION

8 Rue Pierre Vincendon - 38110 La Tour du Pin
Tél. 04 74 97 64 67
Fax. 04 74 98 97 40
tourdupin@mlni.fr

CENTRES REGIONAUX D'INFORMATION JEUNESSE

- **BOURGOIN JALLIEU**
  20 place Charlie Chaplin
  Tél. 04 74 19 08 21
  Fax. 04 74 19 08 23

  Ouverture : Le lundi de 9h à 12h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h.

- **VILLEFONTAINE**
  37 bis rue Emile Zola
  Tél. 04 74 96 10 24
  Fax. 04 74 96 66 22

  Ouverture : Les lundi et vendredi de 14h à 17h30, les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Mes Notes

Accueil du mercredi au Centre de Loisirs..... 27
Accueil à l'Espace Jeunes..... 33
Admission au lycée..... 43
Âge pour l'école maternelle ou primaire..... 9
Allergies alimentaires
- Cantine..... 20
- Centres de Loisirs..... 30
- Espace Jeunes..... 34
Assistantes maternelles de Vaulx-Milieu..... 7
Baccalauréat..... 43
Brevet..... 41
Candidat au CME..... 15
Centres de Loisirs..... 26
Conseil Municipal d'Enfants..... 14
Crèche..... 5
Dérogation scolaire..... 12
Ecoles de Vaulx-Milieu..... 10
Espace Jeunes..... 32
Facturation
- Cantine..... 20
- Centres de Loisirs..... 30
- Espace Jeune..... 35
- TAP 24
Inscription administrative
- Cantine..... 18
- Centres de Loisirs..... 26
- Espace Jeunes..... 32
- TAP 22
Inscription au collège..... 40
Inscription pour l'école maternelle ou primaire..... 11
Lieux d'information de l'orientation..... 44
Lieux des TAP 23
Multi-accueil..... 5
Modalités de la cantine..... 19
Modifications pour la cantine..... 19
Objectifs des chantiers jeunes..... 37
Organisation des chantiers jeunes..... 37
Organisation des TAP 22
Orientation
- Après la troisième..... 42
- Après le bac..... 44
Périscolaire..... 27
Petites vacances au Centre de Loisirs..... 28
Point info Petite Enfance..... 5
Postuler pour les Chantiers Jeunes..... 37
Réalisations des Chantiers Jeunes..... 38
Réalisations du CME..... 16
Relais assistantes maternelles..... 6
Renseignements sur les TAP 23
Tarifs
- Cantine..... 20
- Centres de Loisirs..... 29
- Espace Jeunes..... 35
- Périscolaire..... 27
- TAP 24
Vacances d'été au Centre de Loisirs..... 28
Voter pour le CME..... 15

La mairie de Vaulx-Milieu remercie
les personnes ayant participé
à l'élaboration de ce guide.

Les différentes informations qu'il contient
sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Sites internet de référence :
www.capi-agglo.fr
www.education.gouv.fr
www.mission-locale.fr
www.crijrhonealpes.fr

Commune de Vaulx-Milieu

7 place de l'Eglise - BP 1
38090 VAULX-MILIEU
www.vaulx-milieu.fr